

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 10 (1902)

Vorwort: Discours d'ouverture prononcé à la Séance générale de Neuveville
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DISCOURS D'OUVERTURE
PRONONCÉ
à la Séance générale de Neuveville

le 27 octobre 1902

Messieurs et chers collègues,

Au nom de la section de Neuveville, ainsi qu'au nom de la population tout entière, je vous souhaite une cordiale bienvenue.

Je salue tout spécialement aussi, les délégués des sociétés amies de Berne et de Neuchâtel, qui ont bien voulu honorer de leur présence notre fête jurassienne par excellence, la fête de l'Emulation.

Notre section fête aujourd'hui non seulement la réunion annuelle, mais encore le cinquantenaire de son entrée dans la Société jurassienne d'Emu-

lation. Il y a en effet cinquante ans qu'à la réunion générale de Courtelary, la section de Neuveville fut admise à faire partie de notre chère association.

A cette époque, notre section avait à sa tête comme président, Victor Gibollet, le botaniste distingué, dont plusieurs d'entre vous ont eu l'avantage d'apprécier les précieuses qualités de cœur et d'esprit ; le vice-président était Auguste Péter, le pédagogue et l'érudit dont la réputation s'est étendue bien au-delà de nos frontières. C'est lui qui, le premier, eut l'idée de tirer parti de la situation exceptionnelle de notre petit coin de terre, en recevant chez lui des jeunes gens, puis plus tard des jeunes filles, qui venaient chercher à Neuveville, et l'instruction et la santé que notre climat salubre leur procurait abondamment. L'établissement fondé par Auguste Péter est prospère encore aujourd'hui et ses élèves sont en grande partie des enfants et petits-enfants des premiers pensionnaires de son fondateur. Mais celui qui était l'âme du Comité, celui qui en était pour ainsi dire la cheville ouvrière, c'était bien le secrétaire !

Vous l'avez tous nommé, c'était Frédéric Imer, l'historien jurassien, le chansonnier, le travailleur infatigable, que nous avons le bonheur de posséder encore parmi nous ! C'est grâce à ses efforts persévérandts que notre Société a repris une nouvelle vie depuis quelques années et certainement je serai ici votre interprète, en adressant publiquement, au nom de notre association, nos plus chauds remerciements à notre honorable vétéran.

Messieurs,

Les questions historiques ont toujours eu le privilège d'être bien accueillies au sein de notre Société et la conservation des monuments historiques laissés par nos ancêtres a toujours été encouragée par nous. Aussi est-ce avec une vive satisfaction que le printemps dernier, nous avons vu notre Directeur de l'Instruction publique présenter un projet de loi sur la conservation des objets d'art antiques et les monuments historiques en général. Cette loi, adoptée par le Grand-Conseil et sanctionnée par le vote populaire, entrera prochainement en vigueur. Grâce à ses dispositions, nous ne verrons plus, comme aux siècles derniers, un vent de destruction souffler sur tout ce qui avait quelque caractère antique. Nous ne verrons plus, à l'occasion de la restauration de nos édifices publics — églises et autres —, un badigeon uniforme recouvrir les restes artistiques légués par nos ancêtres ! Non ! Aujourd'hui, un esprit tout opposé s'est fait jour ! Les restaurations se font avec intelligence et l'on conserve jusqu'aux moindres vestiges et jusqu'aux plus minimes souvenirs !

Pour vous citer quelques exemples, je vous rappellerai la restauration d'une maison du XVI^e siècle à Cerlier, qui, grâce à la subvention du gouvernement et à l'habile direction du professeur Propper, de Bienne, a gardé entièrement son cachet antique. A Bienne, des chercheurs persévérateurs ont entrepris des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne ville romaine de Petinesca, et

leurs efforts ont été couronnés de succès ; on a mis au jour des murailles, la porte d'enceinte, un aqueduc, de nombreuses fondations de villas, etc.

Pour mentionner ce qui a été fait dans notre ville sous ce rapport, je citerai la rénovation de nos fontaines monumentales et, ce matin même, vous avez pu admirer notre salle gothique de l'Hôtel de Ville, si intelligemment restaurée par les soins de MM. Propper et de Quervain.

Mais je ne veux pas m'étendre plus longtemps sur ce sujet, la liste de nos objets à traiter aujourd'hui étant très longue, et je déclare ouverte la 43^e session de la Société jurassienne d'Emulation.

